

SUICIDE ET TENTATIVE DE SUICIDE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

BULLETIN N°10 : SYNTHÈSE - JANVIER 2024

Séjours hospitaliers et passages aux urgences pour tentative de suicide en Auvergne-Rhône-Alpes

10 029 séjours hospitaliers pour tentative de suicide en 2022



Près des deux tiers des séjours hospitaliers et des passages aux urgences pour tentative de suicide concernent des **femmes** en 2022

49%

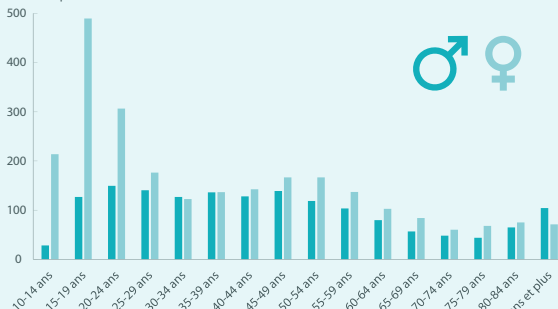
Hausse du taux de séjours hospitaliers pour tentative de suicide depuis 2015 chez les **moins de 25 ans**

39% des passages aux urgences pour tentative de suicide concernent les **moins de 25 ans** en 2022

Sources : ATIH PMSI-MCO 2015-2022, Insee, estimation de population - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes et Oscour® - Exploitation Santé publique France Auvergne-Rhône-Alpes

Sur-risque de tentative de suicide chez les filles entre 15 et 19 ans

Taux de séjours hospitaliers pour tentative de suicide pour 100 000 hab.



Décès par suicide en Auvergne-Rhône-Alpes

965

décès par suicide en 2020

2,9 fois plus que les décès par accidents de la circulation

1^{ère} cause de mortalité chez les 25-34 ans

2^{ème} cause de mortalité chez les 15-24 ans

35%

Baisse du taux de mortalité par suicide entre 2000 et 2020

Accroissement des **inégalités sociales de mortalité par suicide** chez les hommes au sein des communes urbaines depuis 2011.

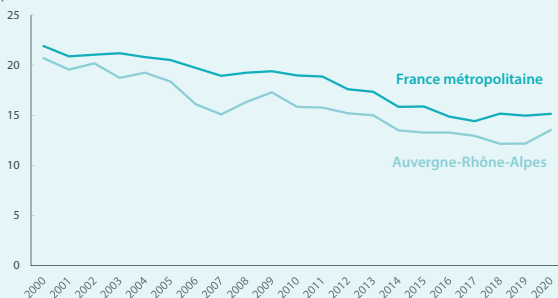


Trois décès par suicide sur quatre concernent les **hommes** en Auvergne-Rhône-Alpes

Sources : Inserm CépiDc 2000-2020 ; Insee, estimation de population - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

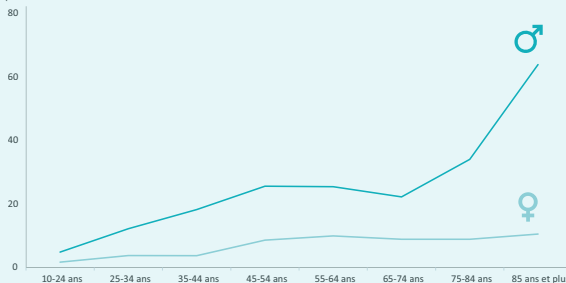
Diminution progressive de la mortalité par suicide depuis 2000

Taux de mortalité par suicide pour 100 000 hab.



Surmortalité par suicide chez les hommes augmentant avec l'âge, surtout après 75 ans

Taux de mortalité par suicide (2018-2020) pour 100 000 hab.



Précisions méthodologiques

Les effectifs et les taux sont calculés chez les personnes âgées de 10 ans ou plus. Les données sur les séjours hospitaliers pour tentative de suicide concernent les services de médecine, chirurgie et obstétrique (MCO), incluant les séjours en Unité d'hospitalisation de courte durée (UHCD) des services d'urgences. Elles ne prennent pas en compte les patients passés aux urgences après une tentative de suicide mais non hospitalisés, ni ceux hospitalisés en psychiatrie.

Pour citer cette synthèse :

Observatoire régional du suicide Auvergne-Rhône-Alpes. Suicide et tentative de suicide en Auvergne-Rhône-Alpes : synthèse. Bulletin. Janvier 2024;10:2p. [http://www.ors-auvergne-rhone-alpes.org/pdf/ORSuicide_Synthese_2024.pdf]

Pour en savoir plus, consulter la publication complète :

Observatoire régional du suicide Auvergne-Rhône-Alpes. Suicide et tentative de suicide en Auvergne-Rhône-Alpes. Bulletin. Janvier 2024;10:1-46. [http://www.ors-auvergne-rhone-alpes.org/pdf/ORSuicide_Bull10_2024.pdf]



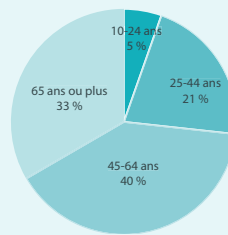
Pour consulter les cartes des ressources en matière de prévention et de prise en charge du suicide des territoires :

http://www.ors-auvergne-rhone-alpes.org/pdf/ORSuicide_Ressources_2024.pdf

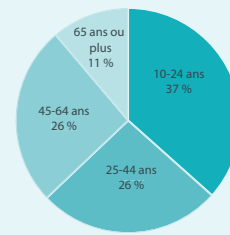
Données par groupe d'âge

Nombre de	10-24 ans	25-44 ans	45-64 ans	65 ans ou +
décès par suicide en 2020	52	206	385	322
séjours hospitaliers pour tentative de suicide en 2022	3 670	2 638	2 600	1 121
passages aux urgences pour tentative de suicide en 2021	3 155	2 221	1 853	777

Décès par suicide



Séjours hospitaliers pour tentative de suicide



Sources : Inserm CépiDc 2020 ; ATIH PMSI-MCO 2022 - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes et Oscour® - Exploitation Santé publique France Auvergne-Rhône-Alpes

Vigilans



Dispositif de veille post-hospitalière et de maintien du lien proposé à tous les suicidants de la région à la sortie d'un service de soins afin de prévenir et limiter la réitération suicidaire et de favoriser l'accès aux soins en santé mentale.

4 pôles en Auvergne-Rhône-Alpes : Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon et Saint-Étienne

Pour en savoir plus : <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/vigilans-en-auvergne-rhone-alpes-prevenir-et-limiter-la-reiteration-suicidaire>

3 100

prises en charge par les 4 pôles de la région de janvier à octobre 2023

↑ 19%

Hausse des inclusions (par rapport à 2022)

↑ 29%

Hausse de la couverture régionale (par rapport à 2022)

3114, Numéro national de prévention du suicide



Accessible 24h/24 et 7j/7
gratuitement
en France entière pour :

- les personnes en situation de souffrance psychique
- les professionnels ayant besoin d'un avis sur la crise suicidaire
- les personnes inquiètes pour une personne de leur entourage
- les personnes endeuillées par le suicide

2 centres ouverts en Auvergne-Rhône-Alpes : Lyon et Saint-Étienne

Source : Monitoring annuel 3114 - Centres de Lyon et de Saint-Étienne

Missions : écoute, contenance psychique, évaluation de la crise suicidaire et orientation

Répondants : infirmiers ou psychologues formés à la gestion de la crise suicidaire

Appels entrants décrochés
(de janvier à novembre 2023) :

Augmentation
(par rapport à 2022)

7 013

pour Lyon

+ 2,4%

4 753

pour Saint-Étienne

x 4,7

Enquête auprès de professionnels et bénévoles sur le risque suicidaire des personnes LGBTI+

Méthode

Enquête qualitative réalisée en Auvergne-Rhône-Alpes par entretiens individuels semi-directifs auprès de professionnels et de bénévoles.

Les objectifs étaient d'identifier les pratiques actuelles des professionnels et bénévoles face à la souffrance psychique et au risque suicidaire de la population LGBTI+ (Lesbiennes, Gays, Bisexuelles, Transgenres, Intersexes et personnes qui ne s'identifient pas dans les normes hétérosexuelles ou binaires masculin/féminin) ainsi que les besoins, les attentes et les contraintes de ces professionnels en matière de prise en charge de ces publics lorsqu'ils sont en souffrance psychique et en risque suicidaire.

Quelques pistes d'actions

- **Lutter contre les discriminations** à l'encontre des personnes LGBTI+ dans l'ensemble des sphères de la société, point essentiel de la lutte contre les conduites suicidaires des personnes LGBTI+.
- **Développer la formation** des associations communautaires LGBTI+ au repérage du risque et de la crise suicidaires et renforcer leurs connaissances des ressources adaptées en matière de santé mentale.
- **L'isolement social et/ou territorial des personnes LGBTI+ est une préoccupation** : informer sur l'existence des ressources spécifiques et de droit commun qui peuvent accueillir les personnes LGBTI+ et former les acteurs du droit commun, présents sur tous les territoires, aux spécificités de santé des personnes LGBTI+ et à la prévention du suicide.